



Accident réouverture indemnisation

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **07:59**

Bonjour, rnJ'ai eu un accident en décembre 2006, reconnu "coup du lapin" port d'un collier cervical pendant plusieurs semaines. Un conducteur nous a rentré par l'arrière du véhicule. rnPendant toutes ces années, j'ai signalé régulièrement des symptômes à mon médecin traitant. rnAujourd'hui, j'ai fait une paraplégie partielle, opéré d'urgence pour hernie cervicale, dignostiquée avec maladie neurologique une myélopathie cervicartrosique. rnJe voudrais savoir si je peux réouvrir le dossier de mon accident de voiture à l'assurance. rnTous mes symptômes y était liés depuis longtemps, douleurs cervicales, paresthésie des bras, fourmillements, doigts engourdis, jambes lourdes douloureuses fourmillements et d'autres symptômes. rnMon médecin traitant m'a fait un rapport répertoriant toutes mes consultations, tous les spécialistes me disent que dans la majorité des cas ceci est lié à cet accident. rnC'est compliqué car j'étais à mon compte jusqu'à août 2015 avec régime RSI, la cpam ne pourra pas prendre la relève en août 2016. Est-ce que ce dossier peut être viable. rnCordialement.

Par **chaber**, le **16/06/2016** à **08:35**

bonjourrrrnVous pouvez faire réouvrir votre dossier corporel auprès de l'assureur du responsable; vous êtes encore dans les délais de prescription décennale à compter de la consolidation. Mais ne tardez pasrrrn<http://www.sdraccidents.fr/aggravation-sequelles-accident-nouvelles-indemnites/>

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **09:20**

Bonjour, rnrnMerci pour le lien que vous m'avez donné m'est très utile, est-ce que je dois établir ma demande avec un courrier type spécialement rédiger avec une trame à respecter. rnrnCordialement.

Par **chaber**, le **16/06/2016** à **09:52**

Rappeler rn- les références du dossier chez l'assureurnrn- la date exacternrnJoindre un certificat descriptif qui précise l'aggravationrnrnDemander la réouverture du dossier avec expertisernrnLe tout en LRAR dont vous conservez un double

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **12:16**

Merci énormément pour votre réponse.